

L'ORGANISATION FRANÇAISE DU RENSEIGNEMENT

- Le **renseignement** désigne l'ensemble des organismes qui se consacrent à des activités dédiées au traitement des informations (orientation, recherche, analyse, diffusion). Dans ce sens, ici, le renseignement désigne notamment les services gouvernementaux de renseignement ou bien les unités militaires

SOMMAIRE

- I. Organisation avant la seconde guerre mondiale
- II. Organisation pendant la seconde guerre mondiale
 - 1. à Vichy
 - 2. à Londres et à Alger
- III. Le dispositif actuel
- IV. Les missions
- V. Les effectifs
- VI. Les Organismes de contrôle

I. L'ORGANISATION AVANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

A. Ministère de la guerre

1. Deuxième bureau de l'Etat-Major
 - Renseignement SR
 - Contre-espionnage SCR-SR
2. Gendarmerie nationale

B. Ministère de l'intérieur

1. Sûreté nationale (Contrôle Général de la Surveillance du Territoire CGST)
2. Préfecture de Police

II. Organisation des services pendant la seconde guerre mondiale

1. à Vichy

Services officiels

- 1 juillet 1940 : installation du gouvernement
- 8 septembre 1940 : création du Bureau des Menées Anti nationales
- Janvier 1941 : mise en place du contrôle général de la surveillance du territoire
- 24 août 1942 :
- suppression du BMA
- création du service de sécurité militaire

Services clandestins

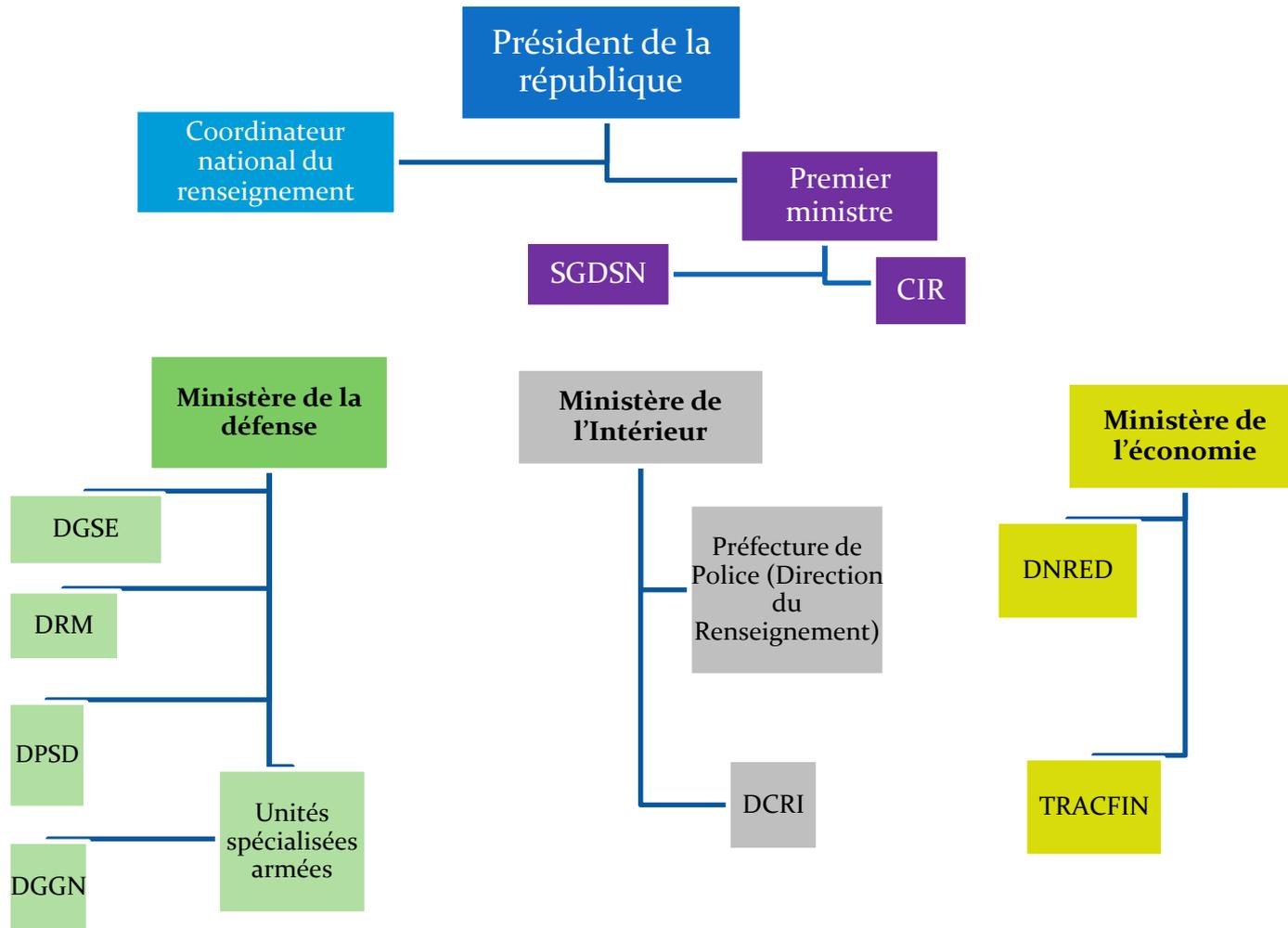
- Mise en place en juin 1940 d'un réseau clandestin issu des anciens services du ministère de la guerre – L'entreprise des Travaux Ruraux (T.R.)
- Création du CDM service clandestin de camouflage du matériel

II. Organisation des services pendant la seconde guerre mondiale

2. à Londres et à Alger

- Juillet 1940 : mise en place d'un 2^{ème} bureau par DEWAVRIN
- Création fin 1941 du BCRAM (deviendra le BCRA en sept . 1942)
- Création fin 1942 du DSR-SM
- Avril 1943 : le DSR-SM devient la Direction des Services Spéciaux (DSS)
- Novembre 1943 : fusion du BCRA et DSS
 Direction générale des services Spéciaux (DGSS)
- Novembre 1944 : Création de la Direction Générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)
- Création de la Direction de la Surveillance du Territoire (DST)
- 1945 : dissolution de la DGER et Création du SDECE (Service de Documentation Extérieure et de Contre-espionnage)

III. Le dispositif actuel



IV. Les missions

- **Le Coordinateur National du Renseignement**
(nommé en juillet 2008)
- ✓ prépare les décisions du Conseil National du renseignement
- ✓ planifie les objectifs et moyens de renseignement
- ✓ préside les comités interministériels d'orientation des investissements techniques dans le domaine du renseignement
- ✓ point d'entrée des services du renseignement auprès du Président de la République

IV. Les missions

- SGDSN (Art.4 du Décret du 25/01/1978)
- ✓ assure le secrétariat du CIR
- ✓ notifie les objectifs en matière de renseignements dans les domaines intéressant la défense

➤ **CIR** (Décret du 20/04/1989)

✓ élaboration d'un plan annuel de renseignement

✓ assure l'orientation et la coordination des services qui concourent au Renseignement

IV. Les missions

- DGSE (Décret du 02/04/1982)
- ✓ Rechercher et exploiter les renseignements intéressant à la sécurité de la France
- ✓ Détecter et entraver hors du territoire national les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences

- 
- **DRM** (Décret du 16/06/1992)
 - ✓ Élabore et met en œuvre les orientations en matière de renseignement d'intérêt militaire

IV. Les missions

- la Gendarmerie Nationale (Loi du 03/08/2009)
- ✓ Art 1. : elle contribue à la mission du renseignement et d'information des autorités publiques à la lutte contre le terrorisme et à la protection des populations

➤ DCRI (Décret du 27/06/2008)

- ✓ Préviend les activités inspirées, engagées ou soutenues par des puissances ou des organisations étrangères et de nature à menacer la sécurité du pays et concourt à leur répression
- ✓ Prévention et répression des actes terroristes, ou visant à porter atteinte à l'autorité de l'Etat, au Secret de la Défense nationale ou au Patrimoine économique du Pays

IV. Les missions

- DCRI (suite)
- ✓ contribue à la surveillance des individus, groupes, organisations, et à l'analyse des phénomènes de société susceptibles par leur caractère radical, leur inspiration ou leurs modes d'action de porter atteinte à la sécurité Nationale
- ✓ contribue à la surveillance des communications électroniques et radio électriques susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat, ainsi qu'à la lutte en ce domaine contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication

IV. Les missions

- DPSD (Décret du 29/11/2001)
- ✓ Service de renseignement dont dispose le ministre de la Défense pour assumer ses responsabilités en matière :
 - ✓ sécurité du personnel
 - ✓ des informations
 - ✓ du matériel
 - ✓ des installations sensibles

V. Les effectifs

❖ En France

DGSE	4.600
DCRI	3.000
DRM	1.800
DPSD	1.150

❖ à l'étranger

USA	<u>FBI</u> 53.400	<u>NSA</u> 30à60.000	<u>CIA</u> +23.000
RUSSIE	<u>FSB</u> 30.000	<u>SVR</u> 13.000	<u>GRU</u> 10.000
G-B	<u>GCHQ</u> 7.000	<u>Mi5</u> 4.000	<u>Mi6</u> 4.000
ALLEMAGNE	<u>BND</u> 6.500	BFV 2.500	
<u>CHINE</u>			

VI. Organismes de contrôle des Services de Renseignement

- Commission nationale informatique et libertés [CNIL](#)
- Commission nationale de contrôle des interceptions de Sécurité ([CNCIS](#), Loi du 10/07/1991)
- [Commission de vérification des fonds spéciaux](#) (art. 154 de la Loi de Finances pour 2002)
- [Délégation Parlementaire au renseignement](#) (loi du 09/10/2007)